



AVANT-PROJET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



Quel urbanisme pour Paris ?

Document mis à la disposition du public à l'occasion
de la concertation sur le PADD (21 janvier - 1^{er} avril 2022)
organisée dans le cadre de la révision du Plan local
d'urbanisme de Paris

Introduction	5
1. UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE	9
1.1 La nature en ville	10
DONNER SA PLACE À LA NATURE DANS LA VILLE	10
FAIRE DU SOL, DU VÉGÉTAL ET DE L'EAU DES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU CADRE URBAIN	11
1.2 La réduction de l'empreinte carbone de la ville	12
LES BÂTIMENTS COMME SUPPORTS PRIVILÉGIÉS DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	12
PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ FAIBLEMENT ÉMETTRICE DE CARBONE	13
1.3 La santé environnementale	14
VERS UNE VILLE PENSÉE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE SES HABITANT·E·S, ADAPTÉE À L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE	14
UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES ET D'ATTÉNUATION DES POLLUTIONS POUR FAVORISER L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE	15
2. UNE VILLE INCLUSIVE, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE	17
2.1 Le logement	18
OFFRIR À TOUS LES PUBLICS UN ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET À UN LOGEMENT DIGNE, ABORDABLE ET ADAPTÉ	18
DÉVELOPPER UN PARC DE LOGEMENTS QUALITATIF ET NON EXCLUANT	19
2.2 Paris, ville capitale	20
PARIS AU DÉFI DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE	20
PARTAGER AU SERVICE DE TOU·TE·S LES RICHESSES ENGENDRÉES PAR UNE « VILLE MONDE »	21
2.3 Maintenir et faire revenir les activités de fabrication en ville	22
L'ÉCONOMIE DE L'INNOVATION AU SERVICE DE L'EMPLOI ET LA SOCIÉTÉ	22
LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION, PATRIMOINE ET SOCLE POUR L'EMPLOI DE DEMAIN	22
VALORISER LES DÉCHETS : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	23
VERS UNE AGRICULTURE URBAINE DURABLE	23
2.4 Le « quartier du quart d'heure »	24
UNE VILLE POUR TOUTES ET TOUS : LES ENJEUX DE GENRE, D'ÂGE ET DE HANDICAP DANS LA VILLE ET L'ESPACE PUBLIC	24
LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS, SOCLES DE LA VIE DE QUARTIER	24
PROTÉGER ET INTÉGRER LES COMMERCE DE PROXIMITÉ	25
3. UNE VILLE QUI CONSIDÈRE ET VALORISE SES IDENTITÉS URBAINES	27
3.1 Valoriser le grand paysage et l'identité de quartier	28
LE GRAND PAYSAGE PARISIEN, VECTEUR D'UNE IDENTITÉ EXCEPTIONNELLE	28
PRÉSERVER LES MULTIPLES IDENTITÉS DE PARIS ET VALORISER SON PATRIMOINE URBAIN	29
PENSER LA NATURE COMME UN PATRIMOINE INTÉGRÉ DANS LE PAYSAGE PARISIEN	29
3.2 La transformation du bâti	30
TRANSFORMER ET ADAPTER PLUTÔT QUE DÉMOLIR ET RECONSTRUIRE	30
FAIRE ÉVOLUER LES PROJETS URBAINS ET LEUR CONCEPTION DANS UNE APPROCHE BIOCLIMATIQUE	30
PROMOUVOIR UNE APPROCHE TRANSVERSALE ET GLOBALE DE L'ESPACE PUBLIC	31

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est à la fois un document stratégique et réglementaire. Il détermine un projet de ville et pose les orientations pour les évolutions futures de la ville, et fixe les règles encadrant l'usage des sols et la façon d'aménager la ville.

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est la deuxième pièce constitutive du PLU, après le rapport de présentation, qui inclut le diagnostic ayant fait l'objet de la première phase de concertation entre avril et juillet 2021. Le rôle du PADD est de formuler les orientations qui guident le contenu du PLU dans toutes ses composantes.

En particulier et selon l'article L151-5 du Code de l'urbanisme, le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ainsi que les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ce document constitue un avant-projet de PADD, basé sur la concertation sur le diagnostic de l'été 2021, sur un travail mené avec les mairies d'arrondissements et suite au débat tenu au conseil de Paris le 16 novembre 2021. Il propose de grandes orientations conformes aux attendus du Code de l'urbanisme, et permet aux habitant·e·s et usager·ère·s d'en prendre connaissance et d'alimenter la deuxième phase de concertation sur le PLU bioclimatique.

Il sera complété et modifié tout au long du processus de révision et plus particulièrement suite à la concertation afin d'intégrer les retours des Parisiennes et des Parisiens. Des encarts géographiques préciseront les orientations retenues par la Ville sur certains secteurs particulièrement stratégiques : les bois, la Seine et les canaux, les quartiers classés en politique de la ville, les abords du boulevard périphérique, les quartiers centraux et les secteurs couverts par

des opérations d'aménagement et des projets urbains.

L'urbanisme bioclimatique, une méthode au service de la transition écologique

Avec le PLU bioclimatique¹, Paris promeut une nouvelle méthode de conception des projets et étend le principe du bioclimatisme à tous les champs de l'urbanisme, pour répondre aux défis auxquels la capitale doit faire face, au sein de sa métropole et de sa région. Paris est ainsi précurseur d'une manière globale de concevoir la ville, à la fois pour transformer et adapter ce qui existe déjà et créer ce qui n'existe pas encore, dans une harmonie globale, au service de la transition écologique.

Paris est une ville intense et attractive mais aussi historique et patrimoniale. Y construire est toujours un acte aux conséquences importantes. La ville ne dispose plus guère de foncier libre, et doit donc penser ses mutations sur elle-même suivant une perspective renouvelée. Dans un contexte exigeant, il est important que chaque projet soit porteur d'externalités positives, au bénéfice de son environnement, à l'échelle de son voisinage proche jusqu'à celle du territoire. Le PLU bioclimatique est l'occasion d'innover et de changer de référentiels ; faire en sorte que la qualité environnementale, écologique, constructive et la qualité d'usages soient créatrices de valeur et ne plus exclusivement prendre en compte la maximisation du nombre de m² construits.

La qualité environnementale, sa participation positive sur le plan environnemental et plus généralement « son apport à la ville », en œuvrant à l'intérêt général, seront au cœur des choix pour construire et aménager demain à Paris.

¹ La notion d'architecture bioclimatique renvoie à une démarche de conception architecturale qui tire parti de l'environnement pour optimiser la conception d'un bâtiment, en réduisant son impact écologique et en maximisant son confort : valoriser l'exposition et la situation, prendre en compte les contraintes climatiques locales tels que les vents, la pluviométrie, etc., recourir à des matériaux locaux et adaptés permet entre autres de construire des bâtiments pérennes, sobres, durables et confortables.

Pour cela, l'urbanisme bioclimatique parisien devra, dans les différentes pièces qui constitueront le futur document d'urbanisme et notamment le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles, décliner quatre lignes directrices, qui sont autant d'ambitions méthodologiques fortes pour fabriquer la ville de demain :

- ➔ penser Paris dans la métropole ;
- ➔ concevoir une ville résiliente face aux défis environnementaux ;
- ➔ accompagner les mutations de la société au sein du patrimoine parisien ;
- ➔ concevoir la ville avec ses habitant·e·s et ses usager·ère·s.

Penser Paris comme membre d'une métropole majeure

La Métropole du Grand Paris est aujourd'hui une dimension incontournable des politiques publiques, car tous les défis collectifs que nous devons relever s'inscrivent dans des échelles plus larges que celle de la commune : logement, biodiversité, mobilités, risques, etc., tous ces sujets nécessitent d'être appréhendés à plusieurs niveaux, en tenant compte des compétences de tous les échelons institutionnels, articulés aussi bien dans les décisions stratégiques engageant l'avenir que dans les actions quotidiennes de gestion urbaine. En tant que ville-centre de la

Métropole et capitale, Paris a une responsabilité particulière, elle doit montrer l'exemple et être le moteur des transformations de l'agglomération. En outre, en application des dispositions légales, le PLU bioclimatique doit intégrer les dispositions de l'ensemble des documents d'urbanisme stratégiques et des schémas et plans sectoriels qui s'appliquent aux échelles de la Région et de la Métropole, tels le prochain Schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris ou le Schéma directeur de la région Île-de-France et qui constituent un cadre d'action indispensable pour réaliser les transitions écologiques, urbaines, économiques nécessaires.

Concevoir une ville résiliente face aux défis environnementaux

Les prochaines décennies seront celles de changements climatiques majeurs. Le PLU bioclimatique traduit dans le champ que lui définit le Code de l'urbanisme les orientations et les objectifs que la Ville a définis dans plusieurs documents relatifs à l'environnement, tels que les Plans climat air énergie territorial de la ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris ou le Plan biodiversité. Paris doit poursuivre deux objectifs, auquel le PLU bioclimatique peut particulièrement contribuer :

- adapter son territoire aux effets du changement climatique, par la promotion d'une architecture bioclimatique ;
- lutter contre le changement climatique en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et en promouvant la réhabilitation plutôt que la démolition-reconstruction - en jouant son rôle dans la neutralité carbone à l'horizon de 2050.

Accompagner les mutations de la société au sein du patrimoine parisien

Paris est une ville du « déjà-là ». Les emprises foncières non bâties sont rares et le bâti existant a dans sa grande majorité vocation à demeurer du fait de ses qualités d'usage, patrimoniales, ou parce que le bilan carbone d'une réhabilitation est toujours plus favorable que celui d'une démolition-reconstruction. Pourtant, Paris est une ville en mouvement. Au contraire, elle doit sans cesse répondre à de nouvelles demandes, s'adapter à de nouveaux usages. La ville doit permettre à tou·te·s de se loger et notamment les « travailleur·euse·s clés » et les familles, développer des espaces verts, apporter des emplois, des équipements et des services. Pour répondre à cette problématique, la solution réside dans un urbanisme de transformation : la ville doit se reconstruire sur elle-même. L'urbanisme bioclimatique implique fondamentalement des logiques

de sobriété, de multifonctionnalité et de réversibilité à l'échelle des projets d'aménagement, des bâtiments et des espaces publics.

Concevoir la ville avec ses habitant·e·s et ses usager·ère·s

Le défi climatique est aussi un défi démocratique. La transformation nécessaire de nos modes de vie, de notre économie, interroge des valeurs et des pratiques sociales issues de la pensée d'un monde régi par le mirage d'une croissance sans limite. Les transformations attendues par l'urbanisme bioclimatique nécessitent de profonds changements et des efforts collectifs et individuels sans précédent qui ne seront acceptés qu'à condition d'être approuvés et partagés. Cela conforte Paris dans son engagement en faveur d'une démocratie locale vivante, avec des instances variées dans lesquelles chacun·e peut s'impliquer selon ses envies et sa disponibilité. Au-delà de l'élaboration même du PLU bioclimatique, ce sont la conception et la mise en œuvre de tous les projets qui réalisent la transformation de Paris qui doivent être débattues collectivement. C'est pourquoi le principe de co-construction des projets, déjà largement pratiqué par la Ville, sera approfondi, en associant les habitantes et les habitants à la conception des projets d'aménagement urbain, de construction ou d'espaces publics.



1

**UNE VILLE
EN TRANSITION
VERTUEUSE ET
RÉSILIENTE**

1.1 La nature en ville

La nature en ville est un atout majeur du cadre de vie et de l'adaptation au changement climatique. Par sa densité et l'intensité des interactions qui s'y jouent, Paris est une ville particulièrement sensible aux évolutions du climat. Alors que l'envie de nature s'accroît et que les modèles climatiques prévoient une multiplication des phénomènes extrêmes, la question environnementale prend une place de plus en plus marquante dans les préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Pour affronter les défis à venir, Paris doit imaginer une place nouvelle pour la nature, qui ne doit plus être considérée seulement comme un agrément, mais comme une composante essentielle du fonctionnement de la ville et de son empreinte environnementale.

DONNER SA PLACE À LA NATURE DANS LA VILLE

La nature, des apports bénéfiques multiples au fonctionnement de la cité

La nature apporte au territoire des bénéfices à plusieurs échelles, le PLU bioclimatique incitera à :

- consolider et valoriser les espaces de nature existants dans Paris concourant à améliorer le cadre de vie, le cycle de l'eau, l'ombrage et la régulation climatique ;
- considérer à petite échelle chaque espace du tissu urbain comme un support potentiel de végétalisation, de déploiement de la pleine terre en prenant en compte les enjeux de biodiversité (diversité des habitats, facilitation de circulation des espèces) ;
- développer la végétalisation partout où c'est possible pour adapter la ville aux conséquences du réchauffement climatique et atténuer les effets de l'îlot de chaleur urbain (ICU).

La biodiversité et l'essor des vies végétale et animale

La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur. Le PLU bioclimatique proposera comme objectifs de :

- préserver et valoriser les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques existants (les avenues plantées, les bois, la Petite Ceinture, la

Seine, les canaux) concourant aux trames vertes et bleues d'échelle régionale ;

- protéger également les espaces de nature de plus petite échelle mais présentant une qualité écologique devant être préservée, tels que les espaces plantés en cœur d'îlot ou en bordure de rue ;
- permettre la réalisation d'espaces de biodiversité au sein des espaces verts et dans l'espace public en articulation avec les enjeux de propreté et de santé environnementale ;
- s'inspirer dans la conception des projets urbains de la séquence « éviter, réduire, compenser (ERC) » afin de minimiser les impacts environnementaux : privilégier la réhabilitation et la surélévation à la construction neuve, limiter les impacts de chantiers, compenser les espaces artificialisés au-delà des impacts induits.

Pied d'arbre végétalisé (7) © Sonia Yassa / Ville de Paris*

La forêt linéaire plantée (19°) © Marc Verhille / Ville de Paris

FAIRE DU SOL, DU VÉGÉTAL ET DE L'EAU DES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU CADRE URBAIN

La valorisation du sol urbain, support de la biodiversité et outil d'adaptation au changement climatique

Au regard des contributions déjà recueillies, le PLU bioclimatique entendra préserver, valoriser et restaurer les espaces de pleine terre existants, mais aussi permettre de « désartificialiser » les sols, de « renaturer » les espaces urbains et de recréer quand c'est possible des sols fertiles avec un intérêt écologique et agronomique pour le développement de l'agriculture urbaine.

Développer la végétalisation et la présence de l'arbre

Il convient de préserver et valoriser les arbres existants et d'amplifier la plantation de nouveaux arbres et espèces végétales. Le PLU bioclimatique s'attachera à préserver et augmenter le réseau d'espaces verts, de parcs et de jardins accessibles au public pour se rapprocher de l'objectif de 10m² par habitant·e, comme recom-

mandé par l'Organisation mondiale de la santé, mais également, au regard des contraintes foncières, de promouvoir la présence de la nature et d'étendre la végétalisation des toits parisiens.

Préserver, restaurer et développer les milieux humides et favoriser les nouveaux usages de l'eau

L'eau est à la fois favorable à la qualité du cadre de vie naturel et une ressource. Le PLU bioclimatique aura pour objectif de :

- ➔ favoriser la renaturation des berges de Seine, notamment dans le bois de Boulogne et la restauration du cours de la Bièvre là où cela est possible, ainsi que la protection des milieux humides existants (mares, bassins, canaux etc.) ;
- ➔ développer la gestion à la parcelle des eaux pluviales et optimiser la collecte, la gestion et la valorisation des eaux usées et pluviales afin de limiter les rejets dans les réseaux et de supprimer les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau ;
- ➔ permettre le développement des espaces de loisirs et de baignade en plein air et en eau libre.

Nous proposerons ici de présenter dans un encart spécifique les bois parisiens, de la Seine, des canaux et de la Bièvre, qui sera présenté ultérieurement.



1.2 La réduction de l'empreinte carbone de la ville

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et assumer sa responsabilité dans la lutte contre le changement climatique, Paris doit engager de profonds changements. Le bâti et la mobilité sont des éléments décisifs dans la stratégie énergétique et la décarbonation de la ville, mais aussi pour améliorer la résilience aux épisodes caniculaires. Ainsi, les transformations visées sont susceptibles d'apporter aussi bien des bénéfices d'usages, des bénéfices sur la santé, que des bénéfices environnementaux.

LES BÂTIMENTS COMME SUPPORTS PRIVILÉGIÉS DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Transformer vertueusement les bâtiments existants

Pour répondre à l'enjeu climatique et diminuer l'impact carbone de la capitale, le PLU bioclimatique contribuera à l'atteinte des objectifs ambitieux de la Ville : éco-rénovation de la totalité des logements d'ici 2050 et diminution de 35% de la consommation énergétique du parc social d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 par rapport à 2004. Le PLU bioclimatique confortera l'obligation de réalisation de travaux de rénovation énergétique en cas de ravalement de façade ainsi que de conservation des éléments constitutifs des bâtiments existants. Il est également proposé d'intégrer une part im-

portante d'énergies renouvelables ou de récupération dans l'alimentation des bâtiments et encourager le raccordement aux réseaux de chaleur et de froid existants.

Promouvoir la conception bioclimatique des constructions neuves

Le PLU bioclimatique soutiendra l'exemplarité des constructions neuves : conformation aux standards les plus exigeants de consommation énergétique, systématisation de la conception bioclimatique, régulation des températures et intégration d'une part importante d'énergies renouvelables ou de récupération.

La sobriété sera la règle en limitant l'emploi des ressources, en encourageant l'utilisation des matériaux naturels, renouvelables, biosourcés ou géosourcés ainsi qu'issus de l'économie circulaire.

La piste cyclable bidirectionnelle Rive gauche © Christophe Belin / Ville de Paris

PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ FAIBLEMENT ÉMETTRICE DE CARBONE

Créer les conditions du développement de modes motorisés propres

L'atteinte de cet objectif passera notamment par le déploiement de bornes de recharges de véhicules électriques en sous-sol et de stations d'avitaillement en énergies alternatives (gaz naturel vert, hydrogène) et la reconversion des stations essences en stations d'avitaillement en énergies alternatives.

Nous proposerons ici de présenter dans un encart spécifique le boulevard périphérique et ses abords, qui sera présenté ultérieurement.

Repenser la place du stationnement entre juste dimensionnement et réappropriation de l'espace public

Au regard des multiples contributions déjà recueillies, le PLU bioclimatique accompagnera la réduction de l'emprise dédiée au stationnement sur l'espace public en visant une utilisation optimale des parkings souterrains ou en ouvrage sous-utilisés et permettra en fonction des be-

soins leur reconversion ou des usages multiples (logistique, stockage d'énergie électrique...). Dimensionner le besoin en intégrant les mobilités partagées, prendre en compte le gisement de stationnement existant, tant en surface qu'en sous-sol, devront être des préalables à toute création d'offre supplémentaire.

Promouvoir les modes actifs et accentuer l'incitation à la pratique de la marche

Pour encourager les modes de déplacements « actifs », le PLU bioclimatique facilitera le déploiement massif de stationnements sécurisés pour vélo sur l'espace public, dans les équipements publics, à proximité et pôles de transport ainsi que l'augmentation des normes de stationnement vélo dans les immeubles.

Faciliter une logistique urbaine durable et efficace

Le PLU bioclimatique poursuivra le maillage logistique du territoire parisien par la réalisation de plateformes logistiques multimodales, d'espaces logistiques urbains, de bureaux de ville et de relais de proximité, en recherchant leur meilleure insertion dans la ville, en accompagnement de toutes les mesures de nature à encourager l'emploi de véhicules propres pour acheminer les marchandises : vélos cargos, trains, péniches.

1.3 La santé environnementale

Dans la continuité d'une politique municipale tournée vers une ville plus solidaire, plus accueillante, plus respirable, plus verte, plus active et sportive, plus engagée et créative, Paris entend intégrer la santé dans la manière de penser et d'aménager la ville pour faire du mode de vie des Parisiennes et Parisiens un levier de promotion de leur santé.

VERS UNE VILLE PENSÉE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE SES HABITANT·E·S, ADAPTÉE À L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

La prise en compte globale de la santé invite à agir sur des leviers très différents :

- étendre la présence du végétal, des espaces verts et de la nature pour rafraîchir la ville, améliorer le cadre de vie et améliorer la qualité de l'air ;
- créer les conditions de développement d'une alimentation durable en facilitant l'implantation de l'agriculture urbaine en faveur de la relocalisation de la production et de la transformation des aliments destinés aux Parisiennes et aux Parisiens ;
- renforcer la valorisation de la ressource en eau, potable et non-potable, pour améliorer le cadre de vie et rafraîchir la ville ;

→ renforcer la place des modes actifs sur l'espace public pour lutter contre la sédentarité et les maladies liées et imaginer des espaces publics inclusifs, adaptés et multifonctionnels, vecteurs d'animation et de lien social pour lutter contre l'isolement et les impacts du cadre urbain sur la santé mentale.

La place de la République réaménagée (3^e, 10^e, 11^e) © David Boureau / Apur

Les quais de Seine libérés des voitures (7^e) © David Boureau / Apur

Capteur pour la pollution atmosphérique (12°)
© Christophe Jacquet / Ville de Paris

UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES ET D'ATTÉNUATION DES POLLUTIONS POUR FAVORISER L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE

Améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition à la pollution atmosphérique

De manière plus générale, il s'agira de continuer d'agir pour limiter l'exposition à la pollution en améliorant l'habitabilité des logements concernés. En plus des mesures sur la circulation qui ne concernent pas directement le PLU, le PLU favorisera les motorisations les moins polluantes et bruyantes, par la création d'infrastructures d'avitaillement et d'espaces logistiques aux différentes échelles de la ville.

Lutter contre toutes les nuisances sonores

Pour répondre à cette préoccupation, évoquée de manière importante dans les contributions de la concertation de la phase diagnostic, le PLU bioclimatique se donnera pour objectifs de :

- réduire les nuisances sonores des principales infrastructures génératrices de bruit, en lien avec les politiques de qualité de l'air ;
- veiller à la qualité acoustique des opérations de construction ou de rénovation de logements ;

Dispositif anti bruit dans un immeuble (12°)
© Christophe Jacquet / Ville de Paris

- intégrer, quand ceci est envisageable, dans les projets de ravalement et de traitement thermique des immeubles une approche de réduction de l'exposition aux nuisances sonores.

Appréhender le risque d'inondation dans sa globalité

Une crue centenaire de la Seine constitue une menace réelle et le risque de crue exceptionnelle liée à des pluies torrentielles se renforce avec le dérèglement climatique, dont les conséquences pourraient être catastrophiques. Le PLU bioclimatique contribuera à réduire cet aléa par :

- l'adaptation des modalités d'occupation des rez-de-chaussée et des sous-sols ainsi que de l'espace public dans les secteurs concernés ;
- la conception des constructions neuves en tenant compte de l'écoulement des eaux d'inondation ;
- la désimperméabilisation et l'augmentation des surfaces de pleine terre pour retenir et infiltrer une partie des eaux pluviales.

Réduire les autres risques naturels et anthropiques

Le PLU bioclimatique limitera l'exposition des populations susceptibles d'être concernées, notamment au travers de la destination future des emprises concernées. Le sous-sol parisien, parcouru d'anciennes carrières, fera l'objet d'une attention particulière pour limiter les risques et préserver les nappes phréatiques.



2

**UNE VILLE
INCLUSIVE,
PRODUCTIVE ET
SOLIDAIRE**



2.1 Le logement

L'accès à un logement décent et abordable est une condition fondamentale de l'affirmation du droit à une vie digne pour tous les Parisiennes et Parisiens et un enjeu majeur pour la résorption des inégalités sociales. Le logement constitue le premier facteur de stabilisation des ménages les plus précaires, et conditionne pour l'ensemble de la population l'accès aux autres droits sociaux comme la santé, l'éducation, le travail, etc. C'est pourquoi la ville de Paris porte des ambitions fortes en matière de logement.

OFFRIR À TOUS LES PUBLICS UN ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET À UN LOGEMENT DIGNE, ABORDABLE ET ADAPTÉ

Protéger les plus fragiles par une politique de l'hébergement et du logement volontariste

Le PLU bioclimatique contribuera à la poursuite des quatre objectifs majeurs pour la politique de l'hébergement et du logement :

- consolider les dispositifs d'hébergement en les adaptant aux différents publics ;
- proposer une offre de logements et de résidences d'insertion qui favorisent la stabilisation des situations et l'émancipation des personnes ;
- assurer la possibilité d'accéder à des loge-

ments de qualité, abordables financièrement et adaptés ;

- accompagner les gens du voyage dans des solutions d'hébergement.

Adapter les logements pour une inclusion plus forte des populations en situation de handicap ou de perte d'autonomie

L'inclusion et l'accès à la ville passe par la production de logements capables d'accueillir chaque personne en autonomie. Le PLU bioclimatique accompagnera cet objectif en soulignant les orientations suivantes :

- développer les logements adaptés aux situations de handicap et de vieillissement, afin de garantir le maintien dans le logement et l'autonomie ;
- accompagner la mise aux normes des logements et des immeubles au sein du parc privé et so-

cial existant dès lors qu'une opération de rénovation, de réhabilitation ou de transformation est conduite ;

→ augmenter la capacité d'accueil des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et développer les logements transitoires pour retarder au maximum l'arrivée dans ces structures ;

→ appuyer l'innovation dans les modes d'habiter en laissant notamment la possibilité de créer des colocations intergénérationnelles intégrant les besoins des différents publics ;

→ proposer une offre de logements adaptée à tous les âges et à tous les modes de vie.

Plus largement, l'accès au logement pour toutes et tous constitue un enjeu majeur de la ville de Paris, qui se fixe par ailleurs les objectifs suivants :

→ maintenir et attirer les familles avec enfants, notamment les familles monoparentales, économiquement plus fragiles, au cœur de la métropole parisienne ;

→ permettre aux jeunes, qu'ils soient étudiant·e·s ou travailleur·euse·s, de se loger de manière autonome ;

→ faciliter l'innovation dans les typologies et les modes d'habiter afin de mieux prendre en considération les évolutions sociétales ;

→ prendre en compte les usages professionnels liés au télétravail ou l'éloignement des populations de certaines catégories d'emplois aux conditions de travail difficiles, notamment les « travailleur·euse·s clés ».

DÉVELOPPER UN PARC DE LOGEMENTS QUALITATIF ET NON EXCLUANT

Poursuivre des objectifs ambitieux en matière de logement social

Le PLU bioclimatique contribuera à la poursuite de l'effort de production de logements sociaux et à sa répartition territoriale ; il devra :

→ viser 30% de logements sociaux dans le parc de résidences principales à l'horizon 2030 ;

→ contribuer au rééquilibrage de l'offre sur l'ensemble de la capitale pour développer la mixité sociale et la détente du marché de l'immobilier.

Endiguer les dynamiques d'exclusion

La ville de Paris porte l'ambition de contenir les dynamiques d'exclusion qui conduisent les habitantes et les habitants, notamment les plus fragiles, à quitter la capitale. Le PLU bioclimatique pourra contribuer à cet effort notamment par :

→ favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle au sein des opérations futures sur l'ensemble du territoire ;

→ lutter contre la gentrification, notamment au sein des zones de faubourgs dans les arrondissements périphériques, en promouvant une offre adaptée aux ressources des populations résidentes ;

→ protéger les logements existants dans les secteurs du centre et de l'ouest parisien où les fonctions tertiaires sont prédominantes dans une logique de rééquilibrage est/ouest du logement et de l'emploi ;

→ s'opposer au développement des meublés touristiques ;

→ limiter la hausse des loyers et des coûts d'acquisition des logements par le développement du bail réel solidaire et la maîtrise des prix de vente dans les opérations d'aménagement.

Améliorer les parcs privé et public existants

Les efforts réalisés depuis 2011 pour résorber l'insalubrité ont amené le traitement de plus de 2200 immeubles. La ville de Paris poursuivra la veille sur les conditions sociales et économiques propices à la dégradation de certains immeubles et continue les démarches de résorption sur les immeubles identifiés comme insalubres. Le PLU bioclimatique intégrera ces engagements pour contribuer à :

→ résorber les poches encore existantes d'habitat indigne ;

→ favoriser la création d'un environnement sain, notamment au regard des nuisances dans le logement ;

→ intégrer les exigences environnementales dans la transformation des logements en lien avec les objectifs du Plan climat.



2.2 Paris, ville capitale

Paris a un rôle particulier et une responsabilité de solidarité spécifique pour la France et dans le territoire métropolitain. À cet égard elle doit continuer de redistribuer au profit du plus grand nombre les richesses qu'elle capte et qu'elle génère.

PARIS AU DÉFI DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Poursuivre le développement de l'enseignement supérieur et l'accueil des étudiant·e·s et des chercheur·euse·s

L'accueil des étudiant·e·s et des chercheur·euse·s constitue un facteur essentiel pour affirmer le rôle de Paris dans l'économie de la connaissance. Avec le PLU bioclimatique, la ville de Paris souhaite affirmer sa volonté de :

- préserver et conforter les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- poursuivre l'effort pour le logement des étudiant·e·s et des chercheur·euse·s, notamment en favorisant les formes innovantes incluant la présence de services, le coliving, la colocation, etc.

Continuer de faire de Paris un acteur majeur de la transition numérique

Paris est une ville attractive, le PLU bioclimatique préserva ce terreau particulièrement fertile pour l'éclosion des innovations, issues de tous les domaines du savoir, qui sont les moteurs de l'économie de demain et d'une meilleure qualité des vies des générations à venir. Le Plan local d'urbanisme révisé devra préserver ces facteurs de l'excellence parisienne. Le PLU bioclimatique affirmera les orientations suivantes :

- accompagner les entreprises dans la numérisation de l'économie et en particulier, poursuivre les efforts engagés pour accueillir celles qui portent l'innovation dans ce domaine ;
- promouvoir l'accès de la population aux services numériques, notamment dans l'espace public.

Le parvis de la Bibliothèque nationale de France (13^e) © François Mohrt/ Apur

PARTAGER AU SERVICE DE TOU·TE·S LES RICHESSES ENGENDRÉES PAR UNE « VILLE MONDE »

Rééquilibrer les dynamiques économiques et l'emploi sur le territoire parisien

Le PLU bioclimatique participera à l'objectif de conforter la place de Paris comme grande capitale économique tout en favorisant une répartition plus équilibrée des emplois sur le territoire parisien et métropolitain, dans la logique du « quartier du quart d'heure ». Il pourra affirmer dans cette optique les orientations suivantes :

- ➔ rééquilibrer l'emploi et créer de nouveaux pôles économiques dans les quartiers résidentiels ;
- ➔ favoriser l'évolution des surfaces tertiaires en faveur du logement, du commerce de proximité et des équipements publics pour le parc obsolète et dans les secteurs à prédominance d'activités ;
- ➔ encourager la polyvalence et la mutualisation des espaces tertiaires pour diversifier leurs usages.

La capitale de toutes les cultures

La ville de Paris s'inscrit de longue date dans la préservation et le soutien à toutes les formes d'expression culturelle et entend porter, au moyen du PLU bioclimatique, des orientations qui complètent cette politique culturelle ambitieuse :

- ➔ poursuivre la réalisation d'équipements per-

*La ludothèque mobile dans le quartier de Rosa Parks (19^e)
© Joséphine Brueder / Ville de Paris*

mettant à tou·te·s l'accès à la culture, dans tous les quartiers, dans une approche éco-responsable ;

- ➔ développer la mutualisation des équipements existants ou nouveaux, pour accroître la diversité et l'accessibilité de l'offre culturelle ;
- ➔ préserver l'identité des quartiers à fort rayonnement culturel ou spécialisés dans des activités culturelles ;
- ➔ mettre en avant de nouveaux quartiers artistiques autour d'équipements ou de pratiques émergentes, notamment dans l'espace public.

Les grands services urbains

Au travers du PLU bioclimatique, Paris pourra réaffirmer sa volonté de préserver et pérenniser les grands services urbains (hôpitaux, gares, logistique, équipements nécessaires à la gestion de l'eau, des déchets, etc.) pour garantir leur bon fonctionnement au service des Parisiennes et des Parisiens. Les projets de transformation envisagés, pouvant conduire à une diversification des usages de ces sites, devront prioritairement s'inscrire dans cette exigence.

2.3 Maintenir et faire revenir les activités de fabrication en ville

Le tissu artisanal parisien est unique par sa richesse et l'étendue de son implantation. Certains secteurs d'excellence comme la mode, la bijouterie ou l'imprimerie font la renommée de Paris et relèvent autant de l'économie que du patrimoine. Dans le même temps, Paris s'affirme comme une ville à la pointe de l'innovation et particulièrement accueillante pour les activités de recherche. Il est donc proposé que Le PLU bioclimatique ait vocation à encourager l'intégration urbaine de ces activités porteuses de sens social et environnemental.

L'ÉCONOMIE DE L'INNOVATION AU SERVICE DE L'EMPLOI ET LA SOCIÉTÉ

Avec le PLU bioclimatique, la Ville s'engagera à accompagner et encourager ces activités pour conforter la place de Paris comme territoire accueillant et moteur pour l'innovation, au travers les orientations suivantes :

- développer l'offre de locaux et flécher les destinations vers les activités innovantes et d'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- poursuivre le maillage du territoire parisien en structures d'accueil et d'accompagnement pour jeunes entreprises de type incubateurs, pépinières et fablabs ;

- intégrer des surfaces dédiées à l'économie innovante et à l'ESS dans les opérations d'aménagement.

LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION, PATRIMOINE ET SOCLE POUR L'EMPLOI DE DEMAIN

En matière d'urbanisme, la ville de Paris propose de s'impliquer avec détermination pour accompagner le retour des activités de fabrication en son sein. Dans cette optique, le PLU bioclimatique portera les orientations suivantes :

- l'extension de la modularité et de la polyvalence des bâtiments et l'adaptation des locaux pour permettre l'implantation d'activités productives ;
- la protection des locaux pour préserver dans les secteurs prioritaires certaines activités existantes ;
- la mise en œuvre de démarches de programmations urbaines innovantes et la mobilisation de foncier sur les emprises de la Ville, de grands propriétaires institutionnels ou des espaces délaissés ou sous utilisés ;
- l'intégration de surfaces dédiées aux activités productives dans les opérations d'aménagement.

La Ferme du rail (19^e) © Joséphine Brueder / Ville de Paris

VALORISER LES DÉCHETS : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La gestion des déchets est un levier efficace de réduction de l'impact des activités humaines sur la nature. Il est donc proposé que le PLU bioclimatique contribue à diminuer en amont la quantité de déchets produits et à les valoriser en aval :

- atteindre 100% de déchets de chantiers et matériaux de déconstruction valorisés sur les chantiers en 2050 en incitant à la réutilisation des matériaux de déconstruction ;
- développer l'implantation de recycleries et ressourceries ;
- accompagner l'implantation des activités de l'économie circulaire sur des emprises abordables et pertinentes et faciliter les implantations temporaires ;
- développer les possibilités de tri des déchets à l'échelle du bâti, notamment par l'aménagement des locaux poubelles, et à l'échelle de l'arrondissement, notamment par l'implantation de déchetteries.

La ressourcerie à Saint-Vincent-de-Paul (14^e) © Jacques Leroy / Ville de Paris

VERS UNE AGRICULTURE URBAINE DURABLE

Paris s'est engagée depuis plusieurs années déjà dans la promotion d'une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. Dans cette perspective, le PLU bioclimatique favorisera :

- l'implantation de nouvelles halles alimentaires en lien avec la politique visant à promouvoir l'alimentation durable ;
- l'implantation d'espaces d'agriculture urbaine pouvant accueillir de nouveaux potagers et vergers urbains ainsi que des sites de formation aux métiers agricoles et alimentaires afin de poursuivre les démarches d'éducation et de sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles et alimentaires ;
- le développement de l'agriculture urbaine par la mobilisation des sites propices à son installation ;
- la création des conditions de développement d'une alimentation durable en facilitant la relocalisation intra-muros de la production agricole et de la transformation des aliments destinés aux Parisiennes et aux Parisiens.



2.4 Le « quartier du quart d'heure »



La notion de « quartier du quart d'heure » renvoie à une nouvelle façon de concevoir la ville : afin de limiter les déplacements polluants et d'améliorer le cadre de vie. La ville du quart d'heure nécessite une intervention sur l'ensemble du territoire parisien pour que les habitant·e·s aient un égal accès à un « socle commun » consistant à transformer des lieux existants afin qu'ils permettent d'y exercer plusieurs activités, plutôt qu'une seule. Cette mutation des espaces pourrait s'articuler autour de trois grands thèmes : l'école qui doit devenir « la capitale du quartier » ; la culture : rapprocher la culture des habitant·e·s (plateaux artistiques, résidences hors les murs, lieux de proximité...) ; la démocratie participative : de nouveaux espaces de proximité où les citoyen·ne·s pourront se rencontrer, s'entraider, demander des conseils, avoir accès à des agent·e·s de la ville ou des associations.

UNE VILLE POUR TOUTES ET TOUS : LES ENJEUX DE GENRE, D'ÂGE ET DE HANDICAP DANS LA VILLE ET L'ESPACE PUBLIC

Pour bâtir une ville inclusive et solidaire, le PLU bioclimatique contribuera à :

→ prendre en compte la variété des publics et la chronotopie pour favoriser la cohabitation des usages des espaces publics et des équipements ;

→ favoriser la conception de la ville avec l'ensemble des publics : inclure les femmes, les personnes âgées, les enfants et les parents dans la conception des projets urbains pour donner de la visibilité aux besoins spécifiques ou plus marqués dans ces catégories d'usager·ère·s.

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS, SOCLES DE LA VIE DE QUARTIER

Dans une logique de sobriété, il est nécessaire de penser l'usage des équipements pour optimiser

Le programme de transformation des cours d'école en cours oasis - école élémentaire Maryse-Hilsz (20^e) © Théo Ménivard / CAUE de Paris

leur fonctionnement. Le PLU bioclimatique proposera ainsi de :

- ➔ mutualiser les équipements pour faire profiter au plus grand nombre de leurs aménités ;
- ➔ faire des cours d'écoles de véritables « capitales de quartier » : ouvertes en-dehors des horaires de classe, elles pourraient devenir de nouveaux lieux de rencontre et accueillir des publics variés ;
- ➔ compléter le maillage territorial en équipements de santé, en anticipant sur les évolutions à venir, notamment le vieillissement ;
- ➔ concevoir des équipements multifonctionnels et mutables qui puissent accueillir différents publics et usages selon les moments de la journée ou de l'année ;
- ➔ mettre à profit l'espace public pour offrir de nouvelles aménités aux Parisiennes et aux Parisiens, via des kiosques, l'extension des terrasses, etc.

PROTÉGER ET INTÉGRER LES COMMERCE DE PROXIMITÉ

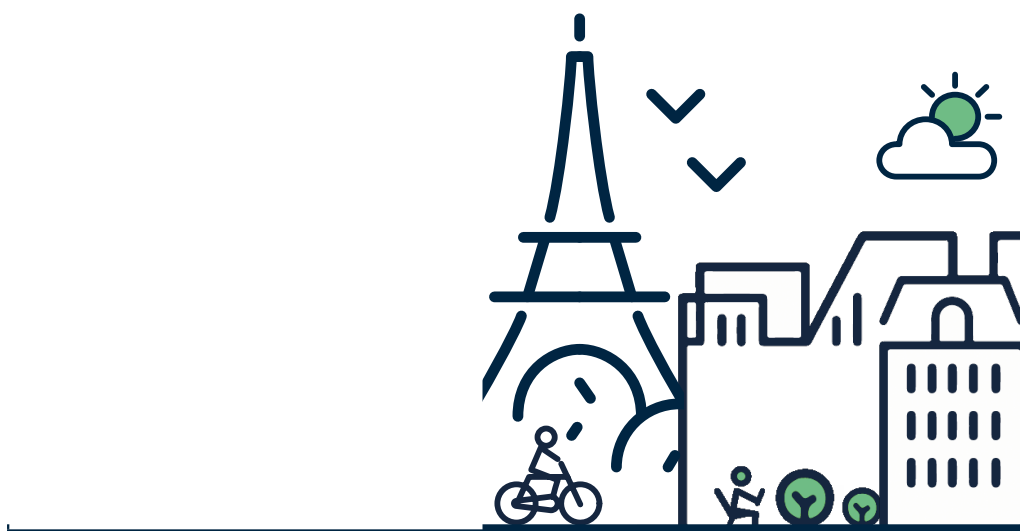
La promotion des circuits courts, des produits écoresponsables et de l'emploi solidaire est une priorité de la Ville. Cette action s'accompagne de la protection du tissu commercial historique de Paris pour concilier protection du patrimoine et transformations de la société. Ainsi, le PLU bio-

Le marché couvert La Chapelle rue de l'Olive (18^e) © Henri Garat / Ville de Paris

climatique aura pour vocation à approfondir les mécanismes de protection existants pour mieux protéger certains commerces menacés, notamment les commerces de bouche. Il devra, par ailleurs :

- ➔ préserver l'identité des quartiers en veillant à une implantation cohérente de nouveaux commerces ;
- ➔ combattre la vacance et la déprise commerciale de certains secteurs ;
- ➔ accompagner l'intégration urbaine du commerce, en particulier sur l'espace public (extension des terrasses, vente sur l'espace public, publicité) ;
- ➔ en lien avec le Plan alimentation durable, maintenir les marchés existants et promouvoir le développement des halles alimentaires.

Nous proposerons ici de traiter dans un encart spécifique les quartiers politiques de la ville, qui sera présenté ultérieurement.



3

**UNE VILLE
QUI CONSIDÈRE
ET VALORISE SES
IDENTITÉS URBAINES**



3.1 Valoriser le grand paysage et l'identité de quartier



La beauté de Paris est la première des externalités dispensées aux Parisiennes et Parisiens, et sa mise en valeur représente un levier pour la mise en œuvre des orientations du PADD : conserver et réutiliser plutôt que démolir et reconstruire, veiller à un usage frugal des ressources, tout cela trouve à se concrétiser dans ce contexte exceptionnel.

LE GRAND PAYSAGE PARISIEN, VECTEUR D'UNE IDENTITÉ EXCEPTIONNELLE

La topographie, l'hydrographie et le bâti parisiens forment un paysage constitutif de l'identité exceptionnelle de Paris. Pour le protéger, le PLU bioclimatique proposera de retenir comme orientations de :

- protéger les nombreux points de vue vers les lointains et les perspectives vers le grand paysage ;
- préserver et valoriser les perspectives constitutives des grandes compositions urbaines parisiennes mais également les perspectives singulières depuis des espaces publics de plus petite échelle (rues, squares).

Le Palais de Chaillot et le Trocadéro (16^e) © Sophie Robichon / Ville de Paris

Le nouveau Tribunal de grande instance Porte de Clichy (17^e) © François Mohrt / Apur

La place de la Nation (12^e) © François Mohrt / Apur

PRÉSERVER LES MULTIPLES IDENTITÉS DE PARIS ET VALORISER SON PATRIMOINE URBAIN

Le patrimoine bâti à Paris est constitué de nombreuses facettes qui sont l'une des richesses de la capitale, consolidant sa place dans l'imaginaire collectif, et participant à la qualité du cadre de vie. Le PLU bioclimatique prendra en considération la pluralité de ces identités et contribuera à :

- la préservation des ensembles urbains caractéristiques des différents quartiers parisiens présentant un intérêt culturel, historique ou architectural ;
- la préservation des éléments bâtis remarquables, en y intégrant également des bâtiments de faubourg, industriels et d'architecture moderne et contemporaine ;
- l'harmonisation du traitement des façades et des enseignes afin d'assurer une cohérence visuelle et une mise en valeur des séquences urbaines, des quartiers et du patrimoine ;
- la préservation ou la transformation des identités de quartiers partagées avec les collectivités limitrophes et la Métropole du Grand Paris.

PENSER LA NATURE COMME UN PATRIMOINE INTÉGRÉ DANS LE PAYSAGE PARISIEN

Le renforcement de la végétalisation du territoire parisien appelle à enrichir le modèle de concep-

*La ligne T3 du tramway sur le boulevard Masséna (13^e)
© Christophe Belin / Ville de Paris*

tion des espaces urbanisés et paysagers au profit d'une vision écosystémique permettant notamment le développement et l'accueil de la faune et la flore. Dans cet esprit, le PLU bioclimatique :

- intégrera la nature comme une composante essentielle de la fabrication du paysage parisien ;
- promouvra le bioclimatisme intégrant une réflexion globale sur les fonctionnalités écologiques des espaces urbains, bâtis ou non, pour des solutions frugales et durables ;
- encouragera l'introduction dans les projets de lieux moins ou pas aménagés susceptibles de favoriser une renaturation.

3.2 La transformation du bâti

La raréfaction des emprises libres est l'occasion de promouvoir la réhabilitation plutôt que la destruction. La création de nouveaux logements et services est nécessaire au fonctionnement de la ville, le PLU bioclimatique proposera de nouvelle manière de construire, plus sobre et respectueuse du déjà-là.

TRANSFORMER ET ADAPTER PLUTÔT QUE DÉMOLIR ET RECONSTRUIRE

Privilégier la transformation du bâti

L'objectif zéro carbone net et la qualité globale du bâti de la capitale commandent de limiter au maximum les démolitions. Le PLU bioclimatique s'inscrira résolument dans :

- la recherche de la préservation du bâti existant ;
- l'amélioration des bâtiments existants en proposant une architecture bioclimatique ;
- la promotion d'une architecture contemporaine, bioclimatique et bas carbone, soucieuse des enjeux de réversibilité et d'évolutivité, de qualité et de confort lors de la construction de bâtiments neufs.

Faire évoluer les îlots par une approche bioclimatique

De manière générale, la mutation des îlots peut contribuer, au-delà de la transformation du bâti à l'échelle des parcelles, à répondre à certains enjeux de l'urbanisme. Il est un moyen de systématiser certaines pratiques, au travers des propositions d'orientations suivantes :

- encourager la conception de projets collectifs en visant la mutualisation des espaces ;
- encourager l'ouverture des îlots sur la ville pour faciliter la circulation de l'air et créer des échanges thermiques lors des épisodes de chaleur mais aussi pour aérer les îlots et atténuer la densité ressentie ;
- protéger les espaces végétalisés et les arbres existants en cœur d'îlot ;
- désimperméabiliser et végétaliser les cœurs d'îlots, envisager la renaturation et de nouvelles plantations dans les cœurs d'îlots ;
- participer ponctuellement au rééquilibrage habitat/emploi et à la réponse aux objectifs de production de logements sociaux en y construisant de manière raisonnable principalement par la surélévation partielle là où cela peut être pertinent.

FAIRE ÉVOLUER LES PROJETS URBAINS ET LEUR CONCEPTION DANS UNE APPROCHE BIOCLIMATIQUE

Si l'adaptation de Paris repose d'abord sur la mobilisation du tissu urbain constitué, des secteurs

Le parc Chapelle-Charbon (18^e) © Jacques Leroy / Ville de Paris

mutables à fort enjeu demeurent. À cette fin, le PLU bioclimatique encouragera :

- la réalisation d'opérations exemplaires dans les secteurs d'aménagement, vitrines de l'urbanisme bioclimatique ;
- la recherche de solutions techniques innovantes en matière de gestion des eaux, de développement de la sobriété énergétique ou des énergies renouvelables (ENR), de construction décarbonée, d'hybridation de programmes réversibles, modulaires ou évolutifs, ou d'agriculture urbaine ;
- la transformation de bâtiments industriels, de grands équipements ou de services urbains valorisant le patrimoine architectural et proposant des édifices iconiques et symboliques de la transition en cours ;
- l'intégration des solutions de mobilité durables dans l'aménagement des espaces publics et des bâtiments ;
- la poursuite des démarches d'urbanisme transitoire ;
- toute démarche pédagogique innovante dans la co-construction des projets avec les riverain·e·s et les usager·ère·s futur·e·s.

Nous proposerons ici de traiter dans un encart spécifique les opérations d'aménagement, qui sera présenté ultérieurement.

PROMOUVOIR UNE APPROCHE TRANSVERSALE ET GLOBALE DE L'ESPACE PUBLIC

L'espace public est le premier monument de Paris. Depuis plusieurs années il s'est vu de plus

en plus encombré et devient parfois une source de tension. Dans ce contexte, le PLU bioclimatique contribuera à la transformation de l'espace public en vue de garantir son adaptation aux nouveaux usages dans un cadre esthétique maîtrisé, cherchant, tout en préservant les symboles patrimoniaux parisiens bien connus comme les colonnes Morris, fontaines Wallace etc., à :

- remettre en cohérence le design urbain à travers la ville : trouver le juste équilibre entre harmonisation, adaptation au contexte urbain et innovation pour offrir un service optimal aux usager·ère·s ;
- végétaliser l'espace public généreusement et harmonieusement, en utilisant des essences adaptées (notamment pour générer de l'ombre) en améliorant leurs fonctions écosystémiques tout en tenant compte les enjeux de gestion en faveur de la propreté et de la prévention des risques sanitaires ;
- accompagner le repli de la voiture individuelle et mettre à profit l'espace public récupéré pour des usages qui profitent à l'intérêt général : végétalisation, mobilités douces, animation de l'espace public ;
- désencombrer l'espace public en supprimant ou adaptant des éléments de mobilier urbain (signalisation, poteaux et potelets...) ;
- favoriser le développement de nouveaux usages, notamment le sport et la culture ;
- intégrer l'urbanisme tactique et transitoire : l'exemple des pistes cyclables et terrasses éphémères ont montré l'engouement des parisiens pour ces reconquêtes rapides de l'espace public. Ces interventions doivent être régulées afin d'assurer une cohabitation durable et pacifiée entre tous les usages.

